



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de réception en préfecture : 28/10/2019
DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

Affaire 21-181019 : Acquisition de la parcelle AR 163 sise au Bras-Creux au 2^{ème} Village / Modification portant sur l'identité du vendeur

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

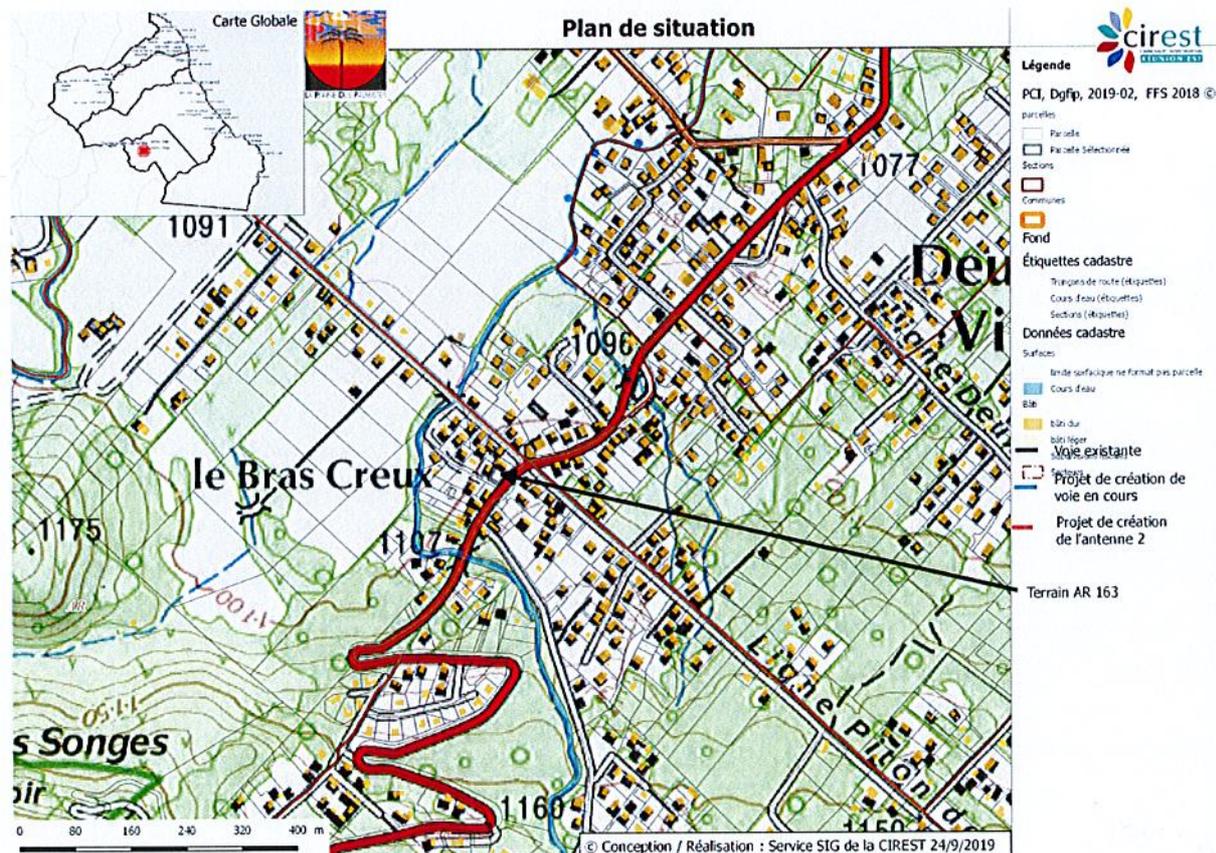
PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint.

Affaire 21-181019

Acquisition de la parcelle AR 163 sise au Bras-Creux au 2^{ème} Village / Modification portant sur l'identité du vendeur

Accusé de réception en Préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal avait validé l'achat de la parcelle AR 163 appartenant à Madame BOYER Nicole, au prix de 25 000 € pour 420 m².



En date du 5 avril 2019, l'Etude de Maître BARET chargée de la préparation du projet d'acte nous informe que Madame BOYER Nicole n'est pas la seule propriétaire. La pleine propriété de ce bien est répartie de la manière suivante :

- Madame BOYER Nicole l'usufruitière,
- Madame ISAMBERT Coralie la nue-propriétaire.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'une part de procéder à la modification du nom des propriétaires et d'autre part de procéder à la rétrocession dans les mêmes conditions que celles fixées par la délibération N°23-191218.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **PROCEDE** à la modification du nom des propriétaires de la parcelle AR 163,

- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches afférentes.

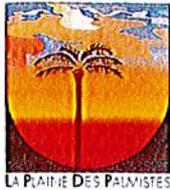
Accusé de réception en préfecture
874 219740065-20191028 DCM21-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

(Pièces-jointes : Délibération n°23-191218 - Courrier au nom de Nicole BOYER du 15/11/2018 – Relevé parcellaire)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

 LE MAIRE,
Marc Luc BOYER



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°23-191218 : Maîtrise foncière de la parcelle AR 163 appartenant Mme BOYER Nicole sise à la rue Amédée Doro / Validation de l'acquisition au profit de la Commune

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 12 décembre 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

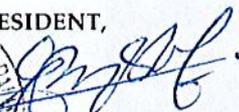
Absent (s) : 09

Procuration (s) : 03

Total des votes : 19

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

PRESIDENT,

Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-
DE

EXTRAIT DU REGISTRE VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU DIX-NEUF DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le DIX-NEUF DÉCEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur v.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUTE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marc Luc BOYER Maire - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - GUERIN Jacques conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - à Alette ROLLAND conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

PROCURATION(S) : Jean Noël ROBERT conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Ghislaine DORO conseillère municipale à DE ALMEIDA SANTOS Sylvie - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET -

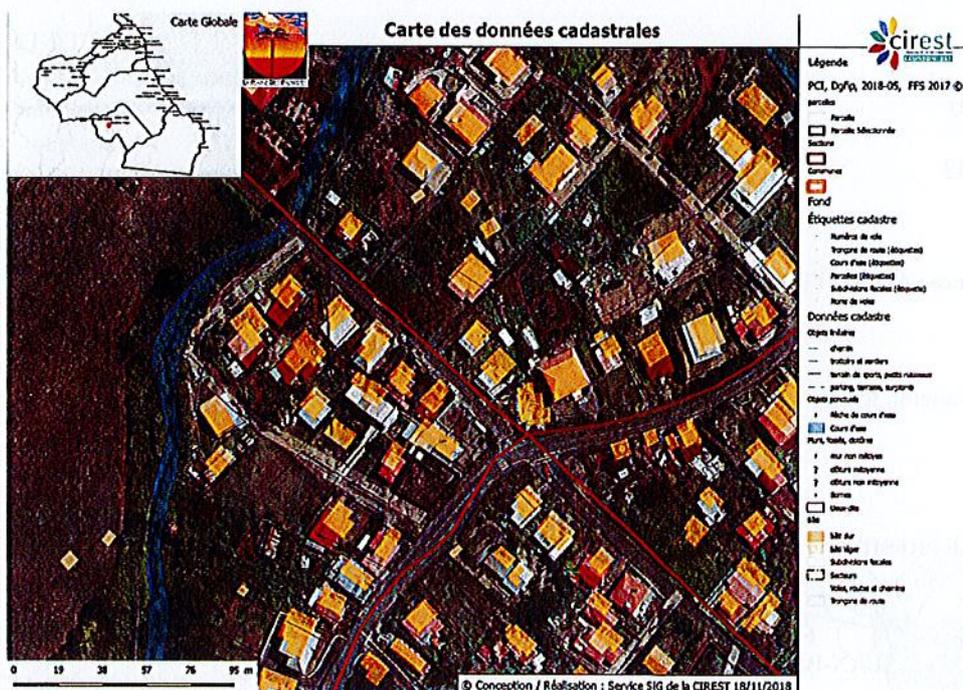
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM23-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Affaire n° 23-191218 :

Maîtrise foncière de la parcelle AR 163 appartenant Mme BOYER Nicole sise à l'impasse Amédée Doro
Validation de l'acquisition au profit de la Commune

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

L'impasse Amédée Doro est un chemin privé qui pose quelques soucis d'accessibilité et notamment aux véhicules de collecte des ordures ménagères. Ainsi, il est envisagé d'en faire l'acquisition de la totalité de l'emprise pour pouvoir y intervenir durablement. Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une aire de retournement pour permettre l'accès des secours, de la poste et de la collecte des ordures ménagères, la Commune souhaite acquérir la parcelle AR 163, pour une surface de 420 m² appartenant à Mme BOYER Nicole. La parcelle se situe en contrebas de la RN3 au bout de l'impasse et se prête tout à fait à ce genre d'aménagement.



Suite aux échanges de courrier avec Madame BOYER Nicole, cette dernière a accepté notre offre de prix à 25 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat de la parcelle référencée AR 163, les frais notariaux restant à la charges de la Commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 1 élu absent au moment du vote (René HOAREAU) :

- **AUTORISE** l'achat du terrain référencé AR 163 de 420 m² au prix de 25 000 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièce-jointe : Lettre de Nicole BOYER en date du 15 novembre 2018)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE PRÉSIDENT



IL N-BAPTISTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM23-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

Nicole BOYER

17 rue Monseigneur de Beaumont

97400 Saint Denis

Tél 06.92.85.34.67

15/11/18

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTES

SERVICE GESTION FONCIERE

A l'attention de Monsieur Le Maire

Objet : Projet achat communal de
la parcelle AR n° 163 située rue Amédée Doro
d'une surface de 420 m2

Monsieur Le Maire,

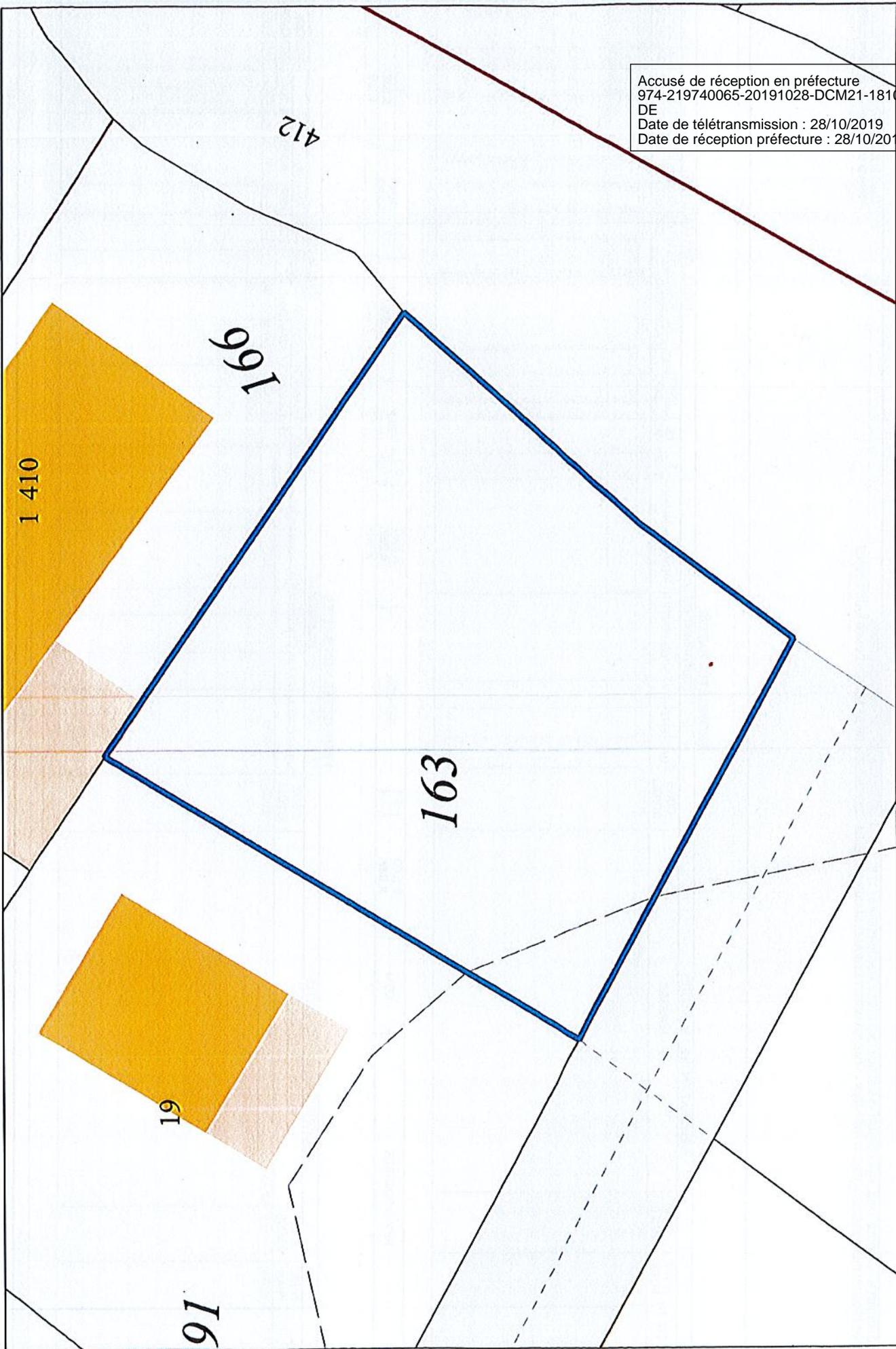
Faisant suite à nos échanges de courrier concernant le projet sus-désigné, je vous
marque mon accord pour l'acquisition de ce terrain pour un prix net vendeur de
25.000 Euros, suite à votre accord, au lieu de 30.000 Euros tel que proposé
précédemment dans mon courrier du 2 octobre 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleures salutations.



Nicole Boyer

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20181219-DCM23-191218-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM21-181019-
DE
Date de télérmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

PROPRIÉTAIRES

USUFRUITIER (ASSOCIE AVEC N) - MBFBF8 - MME BOYER/NICOLE MARIE-PIERRE / 17 RUE MGR DE BEAUMONT 97400 SAINT DENIS
 NU-PROPRIETAIRE (ASSOCIE AVEC U) - MBMSB9 - MME ISAMBERT/CORALIE MARIE ORNELLA / 17 RUE MGR DE BEAUMONT 97400 SAINT DENIS

PROPRIÉTÉS BÂTIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFIANT DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL												
SECTION	N°DE PLAN	N°DE VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N°DE PORTE	NUMÉRO INVAR	S TAREVAL	M AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	AN RET	FRACTION R EXO	% EXO	TX COEF	

REV IMPOSABLE	COM	R EXO R IMP	0	GRP COM	R EXO R IMP	0	DEP	R EXO R IMP	0	REG	R EXO R IMP	0
---------------	-----	-------------	---	---------	-------------	---	-----	-------------	---	-----	-------------	---

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFIANT				EVALUATION						LIVRE FONCIER		
SECTION	N°DE PLAN	N°DE VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF GR/SSGR	CL NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	FRACTION R EXO	% EXO	TX COEF
AR	163		BRAS CREUX	B020	0052	1	A	10/AB	01	0.420	9.88					

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20191028-DCM28-181019-DE
 Date de télétransmission : 28/10/2019
 Date de réception préfecture : 28/10/2019

CONTENANCE HA A CA	0.420	REV IMPOSABLE
--------------------	-------	---------------